



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

instruction

Question écrite n° 71906

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'absence de réponse judiciaire rapide aux actes de délinquance. Il est fréquent de constater que des auteurs de délits - voire parfois de crimes - sont présentés devant une cour de justice de longs mois après leurs méfaits. Entre temps, certains de ces individus laissés en liberté se livrent à de nouveaux forfaits. Il en résulte un sentiment d'impunité pour les délinquants et un profond sentiment d'injustice pour les victimes. D'autre part, les délinquants sont ainsi encouragés à provoquer verbalement ou physiquement les policiers chargés de les interpeller. Il souhaite savoir quelles dispositions le Gouvernement compte prendre afin d'accélérer le traitement judiciaire des crimes et délits.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71906

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 254